

Ligne d'Alerte d'Arconic

Diriger avec intégrité



Tous les employés d'Arconic doivent, chaque jour, appliquer les valeurs de notre société. Boussole morale, elles indiquent notre unique direction à suivre.



Le code de conduite d'Arconic représente notre plan à suivre pour diriger avec intégrité. Il nous aide à respecter nos normes très strictes et nous guide pour faire « ce qu'il faut » quel que soit l'endroit où nous menons nos activités dans le monde. Consultez le code à l'adresse <https://www.arconic.com/global/en/who-we-are/code-of-conduct.asp> ou contactez le service des Ressources humaines pour obtenir un exemplaire.

COMMENT PUIS-JE CONTACTER LA LIGNE D'ALERTE ?

Utilisez l'une des méthodes suivantes pour contacter la ligne d'Alerte :



TÉLÉPHONE :

Appelez le numéro gratuit suivant pour votre pays :

Pays	Ligne d'Alerte
Canada	844-916-1280
France	0800-90-13-49

Appel **GRATUIT**, 24 h/24



SITE INTERNET :

www.ArconicEthicsandCompliance.com



COURRIER :

Arconic Ethics and Compliance
201 Isabella Street
Pittsburgh, PA 15212
United States of America



EMAIL :

ArconicEthicsandCompliance@arconic.com



ARCONIC
Innovation, engineered.

DEMANDER DE L'AIDE

Il se peut que vous soyez confronté à une situation préoccupante ou pour laquelle la solution n'est pas claire. Arconic met à votre disposition un bon nombre de ressources pour vous aider :

- votre supérieur ou votre chef d'équipe ;
- le service des ressources humaines ;
- le service d'éthique et de conformité ;
- le service juridique ;
- votre champion de l'intégrité ;
- la ligne d'Alerte.

QU'EST-CE QUE LA LIGNE D'ALERTE D'ARCONIC ?

La ligne d'Alerte est à votre disposition dans le monde entier, de manière à ce que vous puissiez demander conseil ou signaler vos préoccupations, 24 h/24, 7 j/7, dans différentes langues. Tout le monde peut appeler gratuitement. Il est aussi possible de faire une déclaration en ligne à l'adresse : www.ArconicEthicsandCompliance.com

Dans la mesure autorisée par la législation locale, la ligne d'Alerte est une méthode anonyme supplémentaire pour signaler toute infraction aux règles présumée sur le lieu de travail ou pour demander conseil sur les bonnes pratiques et conduites professionnelles à suivre.

DANS QUEL CAS PUIS-JE UTILISER LA LIGNE D'ALERTE ?

Dans la mesure autorisée par la législation locale, contactez la ligne d'Alerte si vous :

- avez besoin de conseils ou souhaitez poser des questions ;
- souhaitez soulever un problème ou une préoccupation ;
- avez soulevé un problème ou une préoccupation et n'êtes pas satisfait du résultat ;
- ne savez pas vraiment où trouver les informations que vous cherchez ;
- éprouvez de la gêne à consulter l'une des autres ressources indiquées précédemment.



ARCONIC
Innovation, engineered.

POURQUOI LA LIGNE D'ALERTE EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

La ligne d'Alerte est là pour que vous puissiez demander conseil ou signaler vos préoccupations. L'utilisation de la ligne d'Alerte protège nos employés, clients, fournisseurs et notre société contre tout comportement inopportun ou nuisible.

POLITIQUE D'ARCONIC DE PROTECTION CONTRE TOUTES REPRÉSAILLES

Arconic a une politique de protection contre toutes représailles. Personne ne peut agir contre vous pour avoir posé une question ou soulevé un problème en toute bonne foi. Si vous pensez que vous, ou l'un de vos collègues, êtes victime de représailles, signalez-le immédiatement. Arconic prend toutes les allégations de représailles très au sérieux et chacune d'entre elles fera l'objet d'une enquête approfondie et sans délai. Si la société découvre qu'une personne a été victime de représailles, des mesures disciplinaires appropriées seront prises. Faire une déclaration fallacieuse par le biais de la ligne d'Alerte peut donner lieu à des mesures disciplinaires contre l'auteur.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE JE FAIS UNE DÉCLARATION ?

Toute allégation d'infraction au code de conduite, aux politiques et aux procédures d'Arconic, ainsi qu'à la législation en vigueur, sera examinée. Une enquête sera ensuite menée conformément à la loi et aux directives d'enquête d'Arconic approuvées par les autorités locales :

- Une société indépendante reçoit toutes les déclarations de problèmes ou de préoccupations et les fait suivre sans tarder au service d'éthique et de conformité d'Arconic aux fins de suivi.
- Il est donné à l'auteur de la déclaration un code confidentiel afin de connaître l'état d'avancement de son rapport. L'auteur de la déclaration peut aussi connaître l'état d'avancement de son rapport en appelant la ligne d'Alerte, en consultant le site Internet de déclaration, ou en contactant l'enquêteur directement.
- Le service d'éthique et de conformité mène les enquêtes portant sur des sujets qui ne peuvent pas être examinés au niveau local. Au besoin, le service d'éthique et de conformité choisit un enquêteur qualifié conformément aux directives d'enquêtes d'Arconic et envoie les déclarations directement au site d'Arconic concerné aux fins d'enquête.

- Les enquêtes sont menées sans délai, de manière approfondie et confidentielle. Les enquêtes plus complexes risquent de prendre plus de temps.
- La coopération et la sincérité de toutes les parties prenantes sont fondamentales au processus d'enquête.
- L'identité de l'auteur de la déclaration doit rester strictement confidentielle tout au long du processus et ne doit être divulguée qu'aux personnes autorisées, au besoin, pour mener l'enquête ou pour répondre aux exigences de la législation.
- Dans certaines juridictions, une personne faisant une déclaration, ou des employés impliqués dans une déclaration peuvent avoir le droit d'examiner les informations fournies lors d'une enquête.
- Dans certains cas, les informations peuvent aussi être fournies à l'unité fonctionnelle ou de ressources et à la direction du groupe.

QUEL GENRE DE PROBLÈMES DOIS-JE SIGNALER ?

Contactez la ligne d'Alerte si vous avez des questions ou des préoccupations dans les domaines suivants :

- La fraude, y compris la comptabilité, les contrôles internes et les questions d'audit ;
- Corruption et pots de vin ;
- Concurrence et violations de la loi antitrust ;
- Discrimination ou harcèlement ;
- Infractions aux lois et politiques relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement ;
- Violations des droits de l'homme ;
- Menaces à la sécurité des technologies de l'information ;
- Délit d'initié ou la divulgation d'informations confidentielles ;
- Violations des lois sur la propriété intellectuelle et divulgation non autorisée de la propriété intellectuelle ;
- Risques pour la sécurité physique ;
- Toute autre violation présumée de la loi ou de la politique de l'entreprise ;
- Détournement et abus de biens sociaux.